

## LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

### POUR UNE DEMANDE DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE PERSONNE MAJEURE ET MINEUR ÉMANCIPÉ

⇒ Première demande, renouvellement, perte, vol... Le demandeur doit fournir soit : **une copie intégrale de son acte de naissance en original**  
**ou sa carte nationale d'identité sécurisée en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.**

**Si le demandeur est né en métropole** : la copie intégrale de l'acte doit être demandée à la mairie du lieu de naissance,

**Si le demandeur est né dans un département ou dans un territoire d'outre-mer** : la copie intégrale de l'acte doit être demandée à la mairie du lieu de naissance ou au :

**Ministère de l'outre-mer  
Service de l'Etat-civil  
27, rue Oudinot – 75700 PARIS**

**Si le demandeur est né à l'étranger** : la copie intégrale de l'acte doit être demandée au :

**Ministère des Affaires Etrangères  
11, rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES Cedex 9  
ou directement par internet sur le site :**

<http://www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html>

**ATTENTION** : le livret de famille personnel ou celui des parents n'est plus accepté pour justifier de son état-civil.

⇒ 2 photos d'identité récentes de format 3,5 x 4,5 cm identiques et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, sur fond clair, neutre et uni, et non découpées,

⇒ La preuve de la nationalité française : CNI, certificat de nationalité française, décret de naturalisation etc.... (document à fournir en original, une photocopie sera faite en mairie), selon les cas, se renseigner en mairie, au service état-civil,

⇒ 1 justificatif de domicile, au nom et prénom du demandeur (en original une photocopie sera faite en mairie).

**En cas d'absence de domicile personnel fournir** : - 1 justificatif au nom de l'hébergeant  
- 1 attestation manuscrite d'hébergement  
- 1 pièce d'identité de l'hébergeant  
- 1 courrier adressé au nom de l'hébergé : (rib...)

⇒ Des timbres fiscaux : tarif 86 € les 2 photographies d'identité sont fournies.

⇒ Un document officiel avec photo permettant de justifier de l'identité (carte nationale d'identité, carte d'identité professionnelle délivrée par une administration publique, permis de conduire, permis de chasser, etc....) dont photocopie sera jointe au dossier,

⇒ L'ancien passeport, si cela est le cas, (ou déclaration de perte ou de vol).

#### **Validité :**

La validité du passeport biométrique : 10 ans pour les passeports personnes majeures